

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part aux délibérations : 14

Date de la convocation : 5 octobre 2009

Date d'affichage : 10 novembre 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**-oOo-**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VAUTIER Noël, Maire.

Etaient présents : BEUST Pierre, BUREAU Laurent, GOSSET Françoise, LANDEMAINE Delphine, LEGOUPIL Colette, LE PELLEY Yves, LEREVEREND Christian, OUTIN Nathalie, THOBIE Guy, TOISON Christine.

Etaient absents : HERICHER Jean-Louis, NICAISE Stéphane et VIENNE Gérard.

Pouvoirs :

Gérard VIENNE à Colette LEGOUPIL

Stéphane NICAISE à Noël VAUTIER

Jean-Louis HERICHER à Yves LE PELLEY

Laurent BUREAU à Christian LEREVEREND (à partir de 22 heures)

**INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe, qu'à l'appui d'un certificat médical, madame Michèle CHAUMONT ne participe plus aux réunions de conseil municipal. Mademoiselle Moraya CAPELLE accepte de la remplacer. Monsieur le Maire informe par ailleurs que les démarches vont être effectuées pour que la durée hebdomadaire de travail de mademoiselle CAPELLE soit augmentée.

- Monsieur le Maire réagit face au mail qu'il a reçu d'un conseiller municipal qui reproche que ses interventions n'ont pas été retranscrites, dans le compte-rendu de la réunion du 28 août 2009, en respectant l'exactitude des idées qu'il a exprimées et que les interventions d'autres conseillers n'y figuraient pas. De plus, il signale que ce dernier compte-rendu a été transmis tardivement, problème récurrent. Après l'intervention de plusieurs élus, exposant leur avis au sujet du contenu des comptes-rendus, il a été convenu que ceux-ci, devenus très détaillés (à la demande de certains membres), ne contiendraient désormais que les éléments essentiels et les remarques importantes émanant des diverses discussions. De plus, il a été décidé que les informations consignées dans le registre ne seront plus nominatives sauf en cas de demande expresse.

Ensuite, une demande est réitérée auprès de Monsieur le Maire, concernant la rédaction au préalable des délibérations. En effet, il a été demandé à plusieurs reprises que celles-ci soient rédigées à l'avance afin que chacun puisse les consulter lors de la réunion (ou avant).

- Monsieur le Maire se voit reprocher le manque d'intervention concernant le problème du stationnement dans le bourg de Sainte-Honorine-du-Fay.

Monsieur le Maire donne la parole à Guy THOBIE. Ce dernier informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire a pris, le 11 mars 2009, un arrêté réglementant le stationnement. De plus, il explique qu'il a pris contact avec la gendarmerie. Celle-ci suggère, dans un premier temps, l'intervention d'une équipe à titre préventif, puis, s'il n'y a pas d'amélioration dans les quinze jours, une intervention à des fins répressives. Christian LEREVEREND insiste sur le côté préventif plutôt que répressif en soulignant qu'avant d'en arriver à la répression, il faut d'abord utiliser toutes les étapes de la prévention pour changer les habitudes prises depuis de nombreuses années.

Enfin, Guy THOBIE précise que l'apposition d'adhésifs « stationnement gênant » sur les véhicules lui a été déconseillée par les forces de l'ordre. En effet, outre son caractère « non réglementaire », l'autocollant peut causer des dégradations (si l'automobiliste essaie de l'ôter) ainsi que des conséquences graves car il peut gêner la vision et la conduite de l'automobiliste.

- **Ecole de Musique** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une invitation de l'école de musique Evrecy-Orne-Odon, qui fête ses 20 ans. La date à retenir est le 24 octobre 2009 à 18 H 30 à la salle polyvalente de Fontaine-Etoupefour.

- **Dégradations salle polyvalente** : Monsieur le Maire demande à Guy THOBIE de s'exprimer à ce sujet, puisqu'il a été

contacté par un administré ayant entendu du bruit aux abords de la salle polyvalente le soir des dégradations et a effectué les démarches auprès de la gendarmerie. Guy THOBIE exprime son désarroi lors de la reconduction des enfants chez leurs parents. D'autre part, il explique que la salle polyvalente n'appartient pas encore à la commune puisque la réception n'a pas encore eu lieu. Christian LEREVEREND intervient et dit qu'il n'était peut-être pas nécessaire de porter plainte et fait référence à un mail qu'il avait transmis à ce sujet. Monsieur le Maire précise qu'une plainte peut être retirée à tout moment. Colette LEGOUPIL souligne que le Conseil Municipal a été informé rapidement par Guy THOBIE des dégradations à la salle polyvalente. Monsieur le Maire conclut en donnant le montant des dégâts le soir du 12 septembre 2009, qui s'élève à environ 4000 euros.

- **Dégradations cimetière** : Monsieur le Maire signale que deux personnes ont porté plainte suite aux dégradations sur les tombeaux et les vols de potées et compositions fleuries au cimetière. Ces administrés ont signalé que la grille d'entrée était défectueuse. Monsieur le Maire ajoute que ces personnes souhaiteraient que le cimetière soit fermé la nuit. Par ailleurs, il précise que l'assurance de la commune n'intervient pas pour ce type de dégradations. Les administrés concernés doivent contacter leur propre assurance. La nécessité de garder l'accès libre au cimetière est évoquée. D'autre part, la fermeture du cimetière la nuit obligerait à mobiliser un agent pour l'ouvrir le matin et le fermer le soir. La possibilité des rondes de gendarmes est également proposée. Christian LEREVEREND rappelle qu'il avait déjà été prévu de faire un affichage à chaque entrée du cimetière pour signaler des dégradations et vols de plantes et rappeler à tous les visiteurs que ce lieu doit être respecté.

- **Télévision tout numérique** : Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier du GIP France Télé Numérique expliquant que la Basse-Normandie passera à la télévision tout numérique à compter du 9 mars 2010 et que tous les habitants devront être équipés, à cette date. La commune donnera des informations précises, par voie d'affichage et par courrier, à partir du 9 décembre 2009. Un texte sera diffusé précisant les démarches à suivre mais également des conseils et des mises en garde, notamment aux personnes âgées. De plus, GIP France Télé Numérique fournira des dépliants qui seront mis à disposition du public sur un présentoir.

- **Projet PARTELIOS** : Monsieur le Maire informe que le permis de construire des onze (11) logements dans le lotissement « Louisiane » est accordé et que l'arrêté de permis de construire sera affiché pendant deux (2) mois. Ensuite, il précise que PARTELIOS est tenu d'étudier différentes solutions d'énergies pour le chauffage (électricité, pompe à chaleur, gaz naturel). Christian LEREVEREND précise qu'alimenter collectivement est également possible et plus intéressant sur l'aspect environnemental et économique. La commune prend en charge la viabilisation jusqu'en limite de propriété et PARTELIOS la partie privative. L'ensemble est estimé à 194 300 euros H.T. par AMENAGEO, cabinet de géomètres.

Enfin, Yves LE PELLEY demande si le syndicat de la Planquette (assainissement des eaux usées) doit être consulté ou donner son accord pour ce projet. Monsieur le Maire répond que son accord n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire conclut en annonçant que monsieur LECOQ, des Maisons Victoria, avait déposé un permis de construire d'une maison témoin dans le lotissement « Les Jardins d'Eole » mais qu'il a transmis un courrier à la mairie afin d'annuler son permis de construire et les impôts y afférents.

- **Gens du voyage** : Monsieur le Maire évoque les problèmes des gens du voyage et notamment ceux liés au stationnement des chevaux et autres animaux dans le chemin de l'Ormelée. Le Conseil Municipal réfléchit sur un terrain qui pourrait être mis à leur disposition, ce qui permettrait d'intervenir plus facilement auprès d'eux. La nécessité d'équiper le terrain d'un point d'eau est rappelée. Le terrain situé à Cautru est proposé, mais trop excentré, il n'est pas approprié.

## **DELIBERATIONS**

### **ECHANGE DE TERRAINS AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire annonce qu'il vient de recevoir l'accord du Conseil Général du Calvados pour l'échange de terrains entre la commune et le département, à savoir l'emprise de l'ancien tracé de la R.D. 139 contre l'emprise du giratoire et du nouveau tracé de la R.D. 139.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ledit échange de terrains conformément à la proposition de la commission permanente du Conseil Général en date du 7 septembre 2009, qui prévoit une soulte de 12 896 euros en faveur de la commune de Sainte-Honorine-du-Fay, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

### **FORMATION D'UN AGENT SOUS C.A.E.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le remboursement à madame Cécile DAYES des frais d'inscription à la formation de préparation au CAP Petite Enfance dispensée par le CNED, dans le cadre du renouvellement de son Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, frais dont le montant s'élève à 395 euros. (Renouvellement accepté pour un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 par délibération du 28 août 2009)

Puis, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe au suivi de la formation « premiers secours »

par les trois (3) agents sous C.A.E. Une délibération devra être prise ultérieurement pour faire choix de l'organisme qui dispensera cette formation, en acceptant le coût, en fixant les dates et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

### **FORMATIONS ELUS**

Le Conseil Municipal étudie les demandes de formations de deux (2) élus par le Comité de Formation Agricole et Rurale situé à Colombelles (14).

Colette LEGOUPIL a choisi le thème « finances communales ». Cette formation est programmée sur quatre (4) soirées les 3, 8, 10 et 15 décembre 2009. La participation financière de la commune est établie à 440 euros.

Laurent BUREAU a choisi le thème « conduite de projets – niveau 1 ». La durée de cette formation est d'une (1) journée le 23 octobre 2009. La participation financière de la commune est fixée à 190 euros.

Le CDFA s'engage à appliquer une remise de 10 % sur le montant de ces deux (2) formations, ce qui en ramène la somme à 567 euros, puisque la condition aura été remplie de trois (3) formations suivies dans l'année, y compris celle de Guy THOBIE en mars dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conditions des formations souhaitées par ces deux (2) élus et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'organisme désigné ci-dessus.

### **CONTRAT FRANCE TELECOM**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition commerciale qu'il a reçue de FRANCE TELECOM concernant un abonnement avec un forfait pour les téléphones fixes de la mairie et un (1) mobile pour les agents d'entretien, appareils déjà existants, auxquels s'ajoute un (1) mobile pour la garderie, pour un montant mensuel de 163,80 euros HT, soit 195,90 euros TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer avec FRANCE TELECOM le contrat qui prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

### **ACHATS DE MASQUES (GRIPPE A)**

Monsieur le Maire informe qu'en cas de pandémie grippale, le personnel communal devra être équipé de masques et qu'il détient une offre de prix émanant de la société TAMPLEU SPRIET de Mondeville (14), correspondant à l'achat de cinq cents (500) masques FFP2 pour un montant de 350 euros HT, soit 418,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette offre de prix et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **SALLE POLYVALENTE**

#### **\* raccordement cuve de récupération eau de pluie**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LÉBOUCHER-ROSALIE de Torigni sur Vire (50) concernant le raccordement et l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie à la salle polyvalente pour un montant de 2 719,79 euros HT soit 3 252,87 euros TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par treize (13) voix pour et une (1) abstention, accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Colette LEGOUPIL précise qu'un nouveau courrier a été adressé au Conseil Régional suite à son refus d'attribution de subvention et qu'aucune réponse n'est parvenue en mairie à ce jour.

#### **\* extincteurs**

Monsieur le Maire présente deux (2) devis relatifs à l'achat d'extincteurs et de plans d'évacuation pour la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient celui de la société GUERIN TRAITEMENT et PROTECTION de Caen (14), la mieux disante, d'un montant de 1 125,95 euros HT soit 1 346,64 euros TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### **\* rideau de scène**

Après étude de deux (2) devis concernant l'installation d'un rideau de scène pour la salle polyvalente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte celui de la société DECORITEX de Cormelles-le-Royal (14), la mieux disante, d'un montant de 4 639 euros HT soit 5 548,24 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **\* avenant au marché électricité**

Monsieur le Maire présente deux (2) devis de l'entreprise DALIGAULT de Carpiquet (14).

Le premier comporte une plus-value pour l'éclairage extérieur de la salle polyvalente, d'un montant de 7 885,44 euros HT soit 9 430,99 euros TTC et comprend un (1) mât, quatre (4) lampadaires et trois (3) bornes.

Le deuxième concerne une moins-value pour non réalisation d'équipements sur la scène pour un montant de 6 192,23 HT soit 7 405,91 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces deux (2) devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 1 693,21 euros HT soit 2 025,08 euros TTC, ce qui fait passer le montant du marché de 86 138,97 euros TTC à 88 164,05 euros TTC.

### **SIGNALETIQUE ET DETECTION BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal étudie et accepte, à l'unanimité, le devis de la société GUERIN TRAITEMENT et PROTECTION de Caen (14) concernant l'achat de panneaux « classe de feu » à installer au-dessus de chaque extincteur dans les divers bâtiments communaux (hormis salle polyvalente en construction) ainsi que le remplacement de la batterie de l'alarme incendie de la mairie, pour un montant total de 216 euros HT soit 259,05 euros TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

*Départ de Laurent BUREAU à 22 heures*

### **PRIVATISATION DE LA POSTE**

Le Conseil Municipal de Sainte-Honorine-du-Fay, réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social et que ces missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires ;

Considérant que le gouvernement et la direction de la Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,

le conseil municipal, par onze (11) voix pour et trois (3) absentions, se prononce pour le retrait du projet de la loi postale 2009 et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

### **ASSURANCE CONTRE EMEUTES, ATTENTATS ET ACTES DE VANDALISME**

Le Conseil Municipal étudie la proposition de la compagnie AXA, par l'intermédiaire de CREASSUR situé à Caen (14), courtier de l'assurance multirisques de la commune, proposition relative à la garantie « émeutes, attentats et actes de vandalisme », non souscrite à ce jour par la commune, et dont le montant annuel s'élève à 188,14 euros TTC, avec une franchise de 1199 euros actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette extension de l'assurance multirisques de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat qui prendra effet le 22 octobre 2009.

### **CONVENTION ATESAT (2010-2012)**

Après étude de la proposition de convention ATESAT avec la DDEA relative à l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer sur ce projet de convention et charge Monsieur le Maire de se renseigner afin que soit connu le niveau de compétence de la communauté de communes Evrecy-Orne-Odon sur l'objet de cette convention.

## **BALAYAGE BOURG**

Guy THOBIE présente au Conseil Municipal les devis de deux (2) entreprises pour le balayage des rues du bourg. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir celui de l'entreprise VOIRIES SERVICES de Colombelles (14) d'un montant de 1 314 euros HT soit 1386,24 euros TTC (TVA à 5,5 %) pour six (6) passages par an à raison d'un (1) passage bimestriel, entreprise dont la prestation fournie précédemment a été satisfaisante. Les résidus du balayage seront stockés puis déposés à la déchetterie par les agents d'entretien communaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec ladite entreprise, la convention annuelle qui prendra effet le 25 novembre 2009, date du premier passage.

## **REGLEMENT RESTAURATION ET GARDERIE PERISCOLAIRES**

Après lecture et rectifications portées sur le nouveau règlement intérieur des services de restauration et garderie périscolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le texte présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que sa diffusion auprès des parents d'élèves.

## **AVENANT CONCESSION DISTRIBUTION PUBLIQUE GAZ** (13 votants)

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de GrDF et étudie sa proposition d'avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz signé le 2 mars 2005, proposition établie conformément au décret n° 2004-555 du 15 juin 2004, à l'article 36 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 et à l'article 11 du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008.

Cet avenant comporte les conditions d'extension du réseau avec participation financière des particuliers demandeurs ou de la commune lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas assurée dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008 fixant le taux de référence pour la rentabilité des opérations de desserte gazière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par sept (7) voix pour et six (6) abstentions, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer. Il est à noter qu'un (1) Conseiller Municipal refuse de voter.

## **SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS**

Afin de financer les dernières dépenses liées à la construction de la salle polyvalente et rembourser par anticipation le prêt relais TVA, qui avait été contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Basse-Normandie pour un montant de 95 000 € et pour lequel la commune doit supporter un taux d'intérêts plus élevé que ceux en vigueur actuellement, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Normandie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de contracter, auprès de cet établissement bancaire, un nouvel emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 150 000 €  
Durée : 24 mois maximum  
Taux : euribor 3 mois + 0,40 (soit  $0,74 + 0,40 = 1,14$  à ce jour)  
Remboursable par anticipation sans frais  
Type d'amortissement du capital : in fine  
Intérêts payables : trimestriellement  
Commission d'engagement : 150 euros

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder à la demande de versement et au remboursement des fonds dudit prêt.

Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Le Conseil Municipal décide, par ailleurs, que l'emprunt sera remboursé dès que sera réalisée la vente du terrain de la « Résidence Louisiane » à la société PARTELIOS HABITAT de Saint Contest (14), promoteur de logements pour personnes âgées et de logements locatifs sur cette parcelle, et ce, en principe fin décembre 2009.

## **CONVENTION HONORAIRES AMENAGEO ET LANCEMENT CONSULTATION VIABILISATION TERRAINS LOUISIANE ET JARDINS D'EOLE**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de convention d'honoraires émanant du cabinet de

géomètres-experts AMENAGEO de Pont l'Evêque (14), qui a pour objet une mission foncière, urbanistique et technique en accompagnement des projets de constructions de la société PARTELIOS HABITAT sur les deux (2) terrains du lotissement « Résidence Louisiane » et du lotissement « Les Jardins d'Eole », pour un montant de 19 200 euros HT soit 22 963,20 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer et à lancer la consultation des entreprises pour la viabilisation desdits terrains.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Afin de faire face à l'augmentation des frais de personnel, suite à l'embauche de monsieur Olivier PATRY, en complément du poste de monsieur Pascal DELASALLE, adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps partiel thérapeutique ainsi que pour un besoin occasionnel, et en raison de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de madame Françoise BELLIARD, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, et du paiement d'heures complémentaires à mademoiselle Moraya CAPELLE, adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le transfert d'un crédit de 16 000 euros du compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) sur le chapitre 012 (charges de personnel) réparti de la façon suivante : 5 000 euros au compte 6411 (personnel titulaire) et 11 000 euros au compte 64131 (personnel non titulaire).

### **CONVENTION DE STAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de stage « espaces verts » pour un enfant de l'ITEP de Champ-Goubert d'Evrecy (14). Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de stage.

### **COMMISSION D'ACCESSIBILITE**

Suite à la demande de la Communauté de Communes Evrecy-Orne-Odon, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Christian LEREVEREND comme suppléant de Delphine LANDEMAINE à la commission « accessibilité »

### **MANIFESTATIONS**

- 11 novembre 2009      Portes ouvertes salle polyvalente de 9 h à 12 h
- 8 ou 9 janvier 2010      Vœux du maire
- 9 janvier 2010      Inauguration salle polyvalente

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009 à 20 H 30.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

N. VAUTIER